

COMPTE RENDU : BALADE URBAINE DANTON

Balade urbaine

➤ **Avenue Paul Bert**

CQ : Je signale une dégradation du trottoir et un dépôt sauvage à l'angle Paul Bert/Vauban.

Maire : Je note pour la dégradation du trottoir. Pour le dépôt sauvage, s'il y a une barrière, cela signifie qu'il a été repéré.

➤ **Avenue Vauban**

CQ : Le portail automatique de la résidence du 162-164 est abîmé.

Maire : Je note cela.

CQ : Au 172-176, un poteau avec des câbles découverts est potentiellement dangereux pour les piétons.

Maire : Sur ce poteau, il y a un peu de fibres et du raccordement EDF. Nous allons le signaler.

CQ : Monsieur le Maire, j'attire votre attention sur une voiture utilitaire ventouse au 178.

Maire : J'ai noté.

➤ **Boulevard Jean Jaurès**

Maire : Sur le boulevard Jean Jaurès, un réaménagement, de bord à bord, est prévu par le Département. Il s'agit d'un travail global comprenant les trottoirs, la piste cyclable, les voies de bus et de véhicules. Voilà trois ans que nous l'attendons. Normalement, ces travaux seront lancés en fin d'année 2026 jusqu'en 2027.

CQ : La piste cyclable est-elle dans les normes ?

Maire : Oui.

Mme Herrmann : Cet aménagement ne concerne pas que Livry-Gargan. Il s'étend jusqu'à Sevran.

Maire : Nous vous présenterons le plan complet une fois qu'il sera finalisé.

Par ailleurs, concernant l'arrêt de bus, nous pouvons envisager son déplacement un peu plus en avant parce que le matin, lorsque le bus s'arrête, le carrefour est obstrué, notamment pour les véhicules qui souhaitent tourner à gauche.

CQ : Nous signalons aussi que les panneaux d'affichage sont en mauvais état. Il faudrait les nettoyer.

Maire : Je note.

J'ajoute que les marquages au sol que vous apercevez indiquent les réseaux repérés dans le but de lancer les travaux. C'est donc un bon signe.

➤ **Allée Vendôme**

Maire : Sur le 42, il y a deux trottoirs-bateaux. Or, dans le Plan Local d'Urbanisme, on ne peut pas avoir deux entrées bateaux sur une même parcelle, sauf si la distance entre les deux est importante. Certains propriétaires le font lorsqu'ils possèdent des caravanes. Nous allons refaire le trottoir du 40-42, ainsi que la boule endommagée au 43.

CQ : Je signale, Monsieur le Maire, que le trottoir entre le 4 et le 6 est dégradé.

Maire : Nous allons regarder cela.

➤ **Allée Arago**

CQ : Tronçon entre vendôme et Ledru Rollin resté en double sens avec un stationnement sur le bord du trottoir, rendant la circulation difficile à cause du croisement des véhicules. Impossible de ne pas monter sur le trottoir.

Maire : Nous prenons en compte cette situation.

➤ **Avenue Gambetta**

CQ : Est-il possible de refaire les marquages au sol des traversées piétonnes à l'angle Vendôme et Gambetta ?

Maire : Normalement, c'est prévu dans le PAVE (Plan d'Accessibilité de la Voirie et des Espaces verts).

CQ : Pourquoi n'y a-t-il pas de matérialisation du stationnement sur une partie de l'avenue Gambetta ?

Maire : Nous nous posons la question parce que la partie que vous mentionnez est plus rétrécie par rapport à celle où le stationnement est matérialisé.

Mme Herrmann : Si nous matérialisons le stationnement ici, nous serions amenés à empiéter sur le trottoir.

CQ : Et si on mettait une piste cyclable ?

Maire : Je ne suis pas sûr que j'aie l'adhésion de tous. L'objectif est de faciliter la cohabitation de tous – voiture, vélo, piéton et bus.

CQ : Serait-il possible de faire un marquage au sol au carrefour Gambetta, Sully et Ledru Rollin ?

Maire : Nous allons regarder cela.

CQ : Sur l'allée de l'Abbaye, le trottoir est presque inexistant.

Maire : Je comprends mais il serait difficile d'effectuer des travaux sur l'allée de l'Abbaye parce qu'elle ne fait pas partie des priorités du PAVE. Il existe des axes prioritaires qui permettent aux usagers d'accéder facilement aux équipements publics. Certains axes comme Gambetta et Sully font partie des priorités en matière de réaménagement dans le PAVE. Il nous serait donc difficile de tout remettre en l'état même en plusieurs années.

CQ : Cependant, nous pouvons faire une zone de rencontre, avec marquage au sol, où le piéton est prioritaire sur la voiture.

Mme Herrmann : Je pense que c'est une bonne idée !

CQ : J'attire votre attention sur un véhicule utilitaire ventouse sur l'allée de l'Abbaye.

Maire : La Police municipale s'en occupera.

➤ **D933**

Maire : Au 171, ils nettoient finalement suite au courrier que nous leur avons adressé il y a environ trois semaines. En réalité, il y avait un projet depuis 2016. Le souci est qu'ils ont eu le permis de construire et toutes les autorisations nécessaires. Puis, les entreprises mandatées ont fait faillite, deux fois de suite. Par conséquent, le permis de construire n'est plus valable, mais ils sont toujours propriétaires du terrain. Actuellement, ils sont en cours de procédure pour déposer un nouveau permis de construire. On leur a donc écrit pour qu'ils nettoient leur terrain.

CQ : S'agissait-il de logements ?

Maire : Oui, c'était Seqens, un bailleur social.

➤ **Allée des Martyrs Hongrois**

CQ : Monsieur le Maire, je vous alerte sur le garage, à l'angle de l'allée des Martyrs Hongrois et de la D933, qui change les pneus sur le trottoir.

Maire : La Police municipale passe régulièrement pour le verbaliser.

Habitant : Monsieur le Maire, lorsque nous avons acheté notre maison, le stationnement n'était pas en zone bleue. Depuis quelque temps, le stationnement sur notre allée étant passé en zone bleue, les agents de la Police municipale nous verbalisent systématiquement lorsque nous nous stationnons devant notre bateau. Lorsque vous achetez une parcelle, vous regardez également les conditions de stationnement et notre garage est trop petit pour contenir notre véhicule.

Maire : Tout d'abord, nous autorisons un macaron par foyer. De plus, il existe une tolérance pour les riverains qui se stationnent sur leur bateau. Nous avons mis les zones bleues, en accord avec les riverains de l'allée, afin de permettre une rotation des véhicules et d'empêcher le stationnement des véhicules du garage.

CQ : Nous constatons que l'avenue Sully est une réussite. Les aménagements cyclables ont été réalisés, tout comme les places de stationnement. L'avenue est ombragée et les trottoirs sont conformes aux normes, garantissant la sécurité et la circulation des piétons.

Temps d'échange

Habitante : Bonjour Monsieur le Maire, nous rencontrons une prolifération du problème des crottes de chien et de stationnement. Je signale un véhicule ventouse, une Renault Clio, devant le 6 allée Vendôme. Depuis plusieurs jours, elle ne bouge pas.

Maire : Le véhicule ne s'est-il pas déplacé ? Parce que, malheureusement, avec la Police municipale, nous constatons que le véhicule s'est déplacé de quelques centimètres en sept jours. Je me souviens de votre signalement et je l'avais signalé à la Police municipale. Ensuite, après l'avoir relevé, la Police municipale s'est rendu compte, sept jours plus tard, que le véhicule s'était déplacé.

Nous pourrions utiliser une sorte de pochoir visant à marquer le véhicule afin que vous voyiez que la Police municipale est passée et a relevé la chose. Cependant, le propriétaire verra que son véhicule a été identifié et pourra l'avancer de quelques centimètres.

Habitante : Et donc cela est possible ?

Maire : Oui, tout à fait. Le propriétaire peut tout contester auprès de la mairie en disant qu'il a déplacé son véhicule.

Habitante : J'ai appris une bonne nouvelle pour moi et pour mes voisins. Aussi, comment faire pour avoir le panneau « *voisin vigilant* » ?

Maire : Mettre un panneau « *voisin vigilant* » au bout d'une rue est possible. On peut le faire. Mais, lorsqu'on pose ce panneau « *voisin vigilant* », il faudrait aussi avoir des habitants référents dans la rue.

Habitante : C'est-à-dire ?

Maire : C'est-à-dire que les habitants peuvent faire partie du dispositif « *voisin vigilant* ». Il faut qu'ils adhèrent à ce dispositif pour avoir accès à un lien par quartier, rattaché directement à la Police municipale. Cela vous permet de signaler des activités douteuses à la fois aux adhérents du dispositif « *voisin vigilant* » de votre quartier et à la Police municipale.

CQ : Et si vous vous inscrivez sur le site, vous recevrez des autocollants « *voisin vigilant* » que vous pouvez coller sur votre boîte aux lettres.

Habitante : Moi, j'ai un système d'alarme. Mais, je pense aux voisins qui n'en ont pas, comme monsieur X, ce serait peut-être bien pour eux. Maintenant, s'il faut signaler dès que nous constatons des choses pas claires...

Maire : C'est la mesure qui compte. La mesure de l'information que vous transmettez.

Habitant : Sur les véhicules ventouses, j'ai signalé trois ou quatre fois et ils ont été enlevés.

Habitante : Sur la caméra placée à l'angle Vendôme/Paul Bert, pourquoi a-t-elle été placée et dans quelle direction ?

Maire : les quatre directions, elle voit à la fois sur Paul Bert et sur Vendôme. Elle est tournante, 360°. Lorsque vous êtes victime de cambriolage et que vous portez plainte, la visualisation des images peut servir de preuve auprès du commissariat.

Habitante : Nous vivons quand même dans un bon quartier. Le seul point négatif est le stationnement des véhicules ventouses et ceux qui viennent squatter la nuit dans leur véhicule.

Maire : Malheureusement, on ne peut pas interpellier des personnes qui n'ont pas enfreint la loi. On a pris des arrêtés d'interdiction d'utilisation des protoxydes d'azote. En revanche, lorsque des jeunes consomment ces produits dans leur voiture, nous ne pouvons pas les verbaliser.

Habitante : Est-ce que les arbres abattus sur Paul Bert seront replantés ?

Maire : Sur ce point précis, il y a plus de 40 ans, des arbres ont été plantés sur les rues de la ville. Les normes de l'époque ne sont plus celles d'aujourd'hui, parce qu'il y a des réseaux souterrains – assainissement, gaz et autres – et il faut une distance d'au moins 1,50 m entre les arbres et les réseaux. Si nous refaisons Paul Bert selon les normes en vigueur, notamment sur les trottoirs, nous devrions supprimer tous les arbres, sans pouvoir en replanter. Et ce n'est pas le but. Cela veut dire que nous allons refaire les portions de trottoirs dégradés, comme relevé avec les conseillers de quartier lors de la balade. En revanche, nous ne pourrions pas replanter des arbres abattus. Mais, nous allons reboucher les fosses, bien entendu.

Habitante : Je souhaite intervenir au sujet du ralentisseur que vous avez placé sur l'avenue Vauban parce que j'habite à l'angle Paul Bert/Vauban. Ce ralentisseur provoque

des vibrations dans ma maison. Le soir, les bus, les voitures et les camions qui passent à grande vitesse génèrent énormément de bruit. Je sens que ma maison pourrait avoir des dégâts. Pourriez-vous faire quelque chose à ce sujet ?

Aussi, au même angle Paul Bert/Vauban, serait-il possible de remettre des barrières parce qu'il y a eu plusieurs accidents.

Maire : Il s'agit d'un plateau que nous avons posé à l'angle du carrefour suite à de nombreux signalements d'excès de vitesse sur l'avenue Vauban. Nous l'avons fait parce que d'autres personnes nous ont demandé de le faire pour limiter les excès de vitesse.

Habitante : Je peux vous dire que c'est encore pire parce qu'ils s'arrêtent subitement devant le plateau, puis accélèrent.

Maire : Nous posons des plateaux parce que des bus passent. Nous ne pouvons pas poser des ralentisseurs à ces endroits, qui ont d'ailleurs une pente plus haute. Malheureusement, nous faisons face à des excès de vitesse, y compris de la part de chauffeurs de bus. Nous le rappelons aux acteurs compétents.

En outre, nous avons un radar pédagogique nous permettant de mesurer la vitesse. Nous ferons un point précis pour mesurer la vitesse des véhicules sur ce tronçon.

Habitante : Dans tous les cas, vous le sentez lorsqu'un bus rempli de passagers passe à toute vitesse. Surtout dans les maisons.

Maire : Nous verrons aussi comment réaménager le carrefour.

Habitant : Et sur le stationnement en zone bleue près de la clinique Vauban ?

Maire : Nous l'avons mis en place lorsque la clinique fonctionnait. Aujourd'hui, nous pouvons réfléchir à remettre en zone blanche les places actuellement en zone bleue devant la clinique Vauban parce que la clinique est actuellement fermée.

Habitante : Savez-vous où est-ce qu'on en est ? Y a-t-il une suite ?

Maire : Pour l'instant non. La clinique Vauban est fermée pour le moment parce que l'ARS n'a pas délivré les autorisations nécessaires. On envisagerait de remettre quelques places libres à proximité de la clinique, comme nous n'avons pas de perspective, au moins avant 2029-2030, sur l'ouverture d'une clinique.

Habitant : Monsieur le Maire, lorsque vous étiez devant mon domicile, vous avez dit que chaque foyer a droit à un macaron.

Maire : Pas partout. Toutes les zones bleues ne sont pas concernées par les macarons. Les personnes qui habitent sur Martyrs Hongrois, par exemple, ont droit à un macaron par foyer, correspondant à un véhicule.

Habitant : Concernant la résidence senior située sur Sully, près du boulevard Jean Jaurès, comment font-ils pour se stationner en zone bleue parce qu'ils ne possèdent pas de macarons ?

Maire : Tout d'abord, cette résidence possède un parking. Ensuite, comme il s'agit des seniors, il y a potentiellement moins de véhicules. Ils ne possèdent pas de macarons. La partie basse de Jean Jaurès n'a pas de macarons, contrairement à la partie haute. Nous donnons des macarons à des secteurs bien ciblés comme les zones pavillonnaires.

Habitant : Est-il possible de construire des places de parking payantes ?

Maire : Je n'ai pas fait le choix du parking payant. Sur la création des parkings publics, nous savons que la construction d'immeubles et de résidences dans les années 60 et 70 ne tenait pas compte d'un certain nombre de questions, telles que le stationnement. À cette époque, on construisait 0,25 places de stationnement par logement parce que tout le monde ne possédait pas un véhicule personnel. Aujourd'hui, les foyers possèdent 2 à 3 véhicules. C'est la raison pour laquelle les places de stationnement ne sont pas adaptées. Actuellement, la norme oblige 1,5 places de stationnement par logement. Dans ce contexte, nous n'allons pas créer plus de places de parking parce que cela représente un coût et, avec l'évolution des modes de transport, nous risquons de créer des places de parking qui resteront obsolètes. Créer un parking à Chanzy est tout à fait raisonnable parce qu'il s'agit d'une zone commerçante. Mais, acquérir du foncier pour créer des parkings n'est pas viable pour la Ville, même en les rendant payants. Le parking « *Point S* » de Chanzy a coûté 400 000 €, avec des subventions. Nous ne sommes pas sûrs d'en avoir si nous décidons d'en créer un autre.

Habitante : Lorsqu'il y a construction des résidences, y a-t-il systématiquement des parkings ?

Maire : Oui, la norme c'est une place et demie par logement et une place par logement social. C'est pour cette raison que nous réalisons des projets mixtes afin qu'il y ait un équilibre sur la répartition des places de stationnement par logement. Quand on est proche d'une gare, c'est 0,5 place de stationnement par logement social et une place dans l'accession. C'est une norme nationale.

Habitante : Monsieur le Maire, y aura-t-il d'autres maisons de santé dans la ville, à l'instar de la maison médicale au 119 Vauban, avec des spécialistes comme des dermatologues ?

Maire : Pour les dermatologues, le problème est présent sur l'ensemble du territoire national. Nous avons mis en place des conventions avec l'hôpital du Raincy-Montfermeil pour avoir quelques spécialistes au Centre Municipal de Santé.

Habitante : Mais où sont-ils situés ?

Maire : Au CMS, le Centre Municipal de Santé. Ils font des permanences.

Par ailleurs, je vous informe que certains spécialistes souhaitent s'installer à Livry-Gargan. Seulement, il faut leur trouver des locaux adaptés. Et, si vous avez 5 spécialistes qui désirent s'installer sur la ville, il faut parfois des locaux d'au moins 200 m², ce qui est difficile à trouver.

Sur le 119 Vauban, nous l'avons fait d'une part parce que la clinique a fermé et, d'autre part, parce qu'il s'agissait d'un legs. Autant l'utiliser pour le bien commun.

Habitant : Et, à côté du commissariat, est-ce une clinique ?

Maire : Oui, c'est une clinique de soins de suite. Sur Vauban, nous avons une clinique de soins de suite neurocardiologique, et l'autre est plutôt pulmonaire et respiratoire.

Habitant : Et il n'y a pas d'urgence ?

Maire : Non.

Habitant : Vous avez également parlé de transport, notamment du TZEN...

Maire : Le projet est en cours. Une enquête publique est prévue en 2027 concernant la première tranche qui va jusqu'au pont du T4 qui traverse Les Pavillons-sous-Bois et Livry-Gargan. Et, en fin 2027, nous aurons la ligne 16 de métro du Grand Paris, qui permettra de rejoindre La Défense en 20 minutes ; en 2028, de rejoindre Marne-la-Vallée, Saint-Denis Pleyel et d'autres lignes de métro en 30 minutes.

Je crois que si nous voulons encourager les gens à prendre les transports, il faut que ceux-ci soient fiables. Et, avec les métros automatiques, la fiabilité sera assurée.

Mme Herrmann : Et le bus 234 ira jusqu'à la zone commerciale. Aujourd'hui, il s'arrête à la Mairie de Livry-Gargan.

Maire : Tous ces aménagements permettront de modifier la circulation à Livry-Gargan parce que les personnes venant du 77 pourront utiliser les nouveaux moyens de transport, sans passer par la nationale 3 comme c'est actuellement le cas.

Habitant : Je signale qu'il y a de plus en plus de crottes de chien.

Maire : Nous avons mis en place des points auxquels vous pouvez récupérer des sacs de déjections canines. Nous allons nous pencher davantage sur cette question.

Habitante : Les aires de jeux sont salies par les déjections d'oiseaux. Les enfants ne peuvent pas jouer dans ces conditions.

Maire : Nous allons nous en occuper. Merci de le signaler.

Habitant : Monsieur le Maire, je tenais à vous féliciter pour votre réélection et vous remercier pour la modernisation de l'éclairage public. Nous nous sentons en sécurité.

Maire : Nous modernisons l'éclairage public pour avoir, d'ici 2028, un éclairage en LED sur l'ensemble de la ville. Ensuite, nous économiserons à peu près 600 000 € de budget de fonctionnement, nous permettant de mieux investir.

Habitant : Avez-vous obtenu des subventions pour ce projet ?

Maire : Oui, nous en avons obtenu près de 50% de subventions sur le plan pluriannuel d'investissement lancé en 2024 et qui prendra fin en 2028.

Habitante : Est-ce que Jean Jaurès est aussi concerné par ce projet ?

Maire : Oui.

Je vous remercie d'avoir participé à cette réunion et merci aussi aux conseillers de quartier pour la participation à la balade urbaine.